

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean DELPEUCH Jean-Luc IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France ROUX Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie FAUROUX Pierre par SOULERES Serge GALLOT-LAVALLEE Arnaud par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

CALANDRY Daniel PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 26 novembre 2019
- Renforcement réseau électrique
- Emploi saisonnier
- Droit d'entrée à GEOCC (ex PAASPORT)

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour : aide financière à ENVOL pour séjour en Corse, 13 Pour.

Délibérations du conseil:

Approbation du compte rendu du 26 novembre 2019: 13 POUR

Travaux sur le réseau public d'électricité Extension basse tension relais zone blanche Besseto (D 2020 001)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité : **Extension Basse Tension relais Zone Blanche de Besseto issu du P3 Citas** doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. La commune a été retenue dans le cadre d'un programme FACE extension 2019 pour un montant de travaux de 32.300 € TTC financés à 100 % par le Syndicat.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve et accepte l'inscription retenue.

Vote : 13 POUR

Travaux Réseau Public Electricité : Renforcement Basse Tension s/P6 le Berreté (D 2020 002)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité : **Renforcement Basse Tension s/P6 le Berreté** doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

La commune a été retenue dans le cadre d'un programme FACE Tr A/B 2019 pour un montant de travaux de 26.300 € TTC financés à 100 % par le Syndicat.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve et accepte l'inscription retenue.

Vote : 13 POUR

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier (article 3 loi 26 janvier 1984) (D 2020 003)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'accroissement d'activité durant les vacances scolaires, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'adjoint technique territorial à temps incomplet raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat maximum de 6 mois (renouvellement compris) pendant une même période de 12 mois consécutifs*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaire.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er février 2020.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Vote : 13 POUR

Droit d'entrée au GEOCC (D 2020 004)

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 18 juillet 2019, l'assemblée communale a décidé d'adhérer aux services GEOCC (Groupement d'Employeurs OCCitanie) (ex PAASPORT 09), soit une cotisation de 30 €.

Le GEOCC a été créée en février 2018 pour accompagner les projets mutualisés innovants. Véritable appui au recrutement et médiation pour l'emploi, ce groupement d'employeur prend en charge la mise à disposition de personnel.

Une demande de droit d'entrée est demandée de 35 € pour la première année.

Il est proposé de régler ce droit d'entrée, pour permettre le recrutement du surveillant de baignade pour la période estivale.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale accepte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour le règlement de ce droit d'entrée au GEOCC, soit 30 euros.

Vote : 13 POUR

AIDE FINANCIERE A ENVOL POUR SEJOUR JEUNES EN CORSE (D 2020 005)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le responsable du secteur jeunesse de l'association ENVOL.

Pour cet été 2020, les jeunes ont pour projet de partir en Corse. Pour financer ce voyage, les jeunes proposent de faire des petits chantiers (nettoyage voirie, locaux communaux...) en échange d'une aide financière de la commune.

Il est proposé de fixer cette aide pour 2 journées d'activités, sur la commune, durant les vacances scolaires.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

- accepte d'aider les jeunes de l'association ENVOL pour leur projet de voyage en Corse
- autorise et mandate Monsieur le Maire à verser une aide financière à l'association ENVOL d'un montant de 200 €.

Vote : 12 POUR, Mme IGLESIAS ne prend pas part au vote en tant Présidente d' ENVOL.